



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, LONJON Stéphane, BOSC Bertrand, RUCHE Gilles, BURGNARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – FAVRE Daniel, RASSAT Laurence, LANOVAZ Catherine, PIGNIER Florence

Procurations :

M. DALHEIMER Philipp a reçu procuration de M. FAVRE Daniel
M. GAULTIER Erwan a reçu procuration de Mme RASSAT Laurence
Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de Mme LANOVAZ Catherine
Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme PIGNIER Florence

Secrétaire de séance : Madame GRANTCOLA Lorena

Nombre de conseillers : 27

En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

4.1. **PERSONNELS TITULAIRES - CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

PRECISE que l'organisation de travail des postes affectés au service de restauration scolaire a été réajustée afin d'optimiser les activités. Les modifications sont supérieures ou inférieures à 10% du nombre d'heures de service hebdomadaire.

AJOUTE qu'il est donc nécessaire de créer le poste correspondant au temps de travail hebdomadaire concerné.

INDIQUE que le poste correspondant au temps hebdomadaire de travail pour l'année 2026/2027 sera soumis, pour suppression, à l'avis du prochain Comité Social Territorial.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- La création à compter du 1^{er} septembre 2026, du poste mentionné dans le tableau ci-dessous.
- De modifier le tableau des emplois ainsi :

.../...

EMPLOI	Cadre d'emploi ASSOCIE	CATEGORIE	Temps de travail des postes créés année scolaire 2026/2027	Temps de travail des postes année scolaire 2025/2026
Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	C	20.65 h	17.50 h

INSCRIT au budget primitif de l'année 2026, au chapitre 12, les crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 1^{er} septembre 2026.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER




30 JUIN 2026

30 JUIN 2026

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER




La secrétaire de séance – Lorena GRANTCOLA

